

# GLOSSAIRE

**ACCÈS CONTRÔLÉ** : clôture avec ouvertures permettant au bétail d'aller boire ou de traverser l'eau

**ACCÈS LIMITÉ** : permet au bétail d'aller s'abreuver dans le cours d'eau, mais pas de le traverser

**CAPACITÉ DE CHARGE** : capacité d'un pâturage riverain d'assurer les besoins, en matière de maintien et de production, du bétail à l'herbe avec un minimum de dommages environnementaux. Les pâturages à grande capacité de charge ont des sols riches et robustes qui peuvent assurer plusieurs cycles de croissance du fourrage et supporter l'accès par le bétail. Les endroits plus pauvres et plus fragiles ont une capacité de charge plus faible. Les systèmes de pâturage intégrés ou à gestion intensive peuvent maximiser la capacité de charge d'un endroit.

**DENSITÉ** : nombre et type de bestiaux par unité de pâturage

**DRAIN** : cours d'eau canalisé ou fossé artificiel conçu pour éliminer le surplus d'eau de surface des terres cultivées

**ÉBOULEMENT** : détachement d'une partie de la rive

**EFFONDREMENT** : affaissement d'un endroit de la rive

**ENCLOS EXTÉRIEUR** : enclos pour le bétail, les cerfs, les élans ou le gibier, sans toit, comprenant des clôtures, des enclos, des corrals ou des structures semblables. On utilise ce terme dans les exploitations où le bétail est confiné, où plus de la moitié des besoins en termes d'alimentation ne sont pas assurés par les pâturages et où le bétail est confiné pendant plus de 200 jours et se trouve dans une exploitation qui produit plus de 300 UN/année.

**IMPACT ANNUEL DU PÂTURAGE** : nombre moyen d'animaux (ou unités nutritives) par unité de superficie par année (p. ex., 10 vaches/veaux/acre pendant six mois équivaut à 5 vaches/veaux pendant 12 mois entiers)

**ORDRE D'UN COURS D'EAU** : système numérique (allant du cours supérieur à la rivière) qui sert à désigner la position relative d'un cours d'eau ou d'un segment de cours d'eau dans un bassin-versant.

**PASSAGE DANS LE LIT** : traversée dans le lit d'un cours d'eau

**PÂTURAGE À GESTION INTENSIVE (PGI)** : série planifiée de périodes de broutage et de repos des pâturages pour obtenir le résultat voulu sur le plan agronomique ou animal. Peut nécessiter un pâturage en rotation, des clôtures, des sources d'eau de rechange et un ajustement du chargement.

**PLAN DE GESTION DU PÂTURAGE INTÉGRÉ** : plan de gestion du pâturage qui tient compte des plans de soin du bétail et de production tout en ajustant les pratiques de gestion aux conditions environnementales des zones riveraines locales.

**PONCEAU À MI-PENTE** : avec le béton, il sert à construire des passages semblables à des ponts à mi-pente des rives

**PONT** : pont en bois ou en acier conçu précisément comme passage

**PRISE D'EAU URBAINE** : ouvrage ou série de tuyaux à la station de traitement d'eau la plus proche

**RIVE** : le ou les côtés du canal des cours d'eau, des fossés et des rivières

**RUISSEAU** : cours d'eau permanent ou intermittent qui possède un canal défini (sauf les fossés artificiels) et contient le flot des eaux de surface et souterraines pendant au moins la moitié d'une année de pluie moyenne

**UNITÉS NUTRITIVES** : quantité d'éléments nutritifs qui donne une valeur de remplacement de l'engrais au plus petit de 43 kilogrammes d'azote ou de 55 kilogrammes de phosphate à titre d'élément nutritif, tel qu'établi par le Protocole de gestion des éléments nutritifs.

**ZONE HUMIDE** : terrain où la nappe phréatique est élevée et où il y a de l'eau de surface et des plantes aquatiques pendant une partie de l'année

## Pour plus de renseignements

*Buffer Action: Improving Water Quality*, Projet de prévention de la pollution causée par le fumier des fermes d'élevage, 2002

*Caring for the Green Zone: Riparian Areas and Grazing Management*, 2<sup>e</sup> éd., Cows and Fish Program, Alberta, 1999

*Caring for the Green Zone: Riparian Health Assessment Field Workbook*, 2<sup>e</sup> éd., Cows and Fish Program, Alberta, 2001

*Clôturer les cours d'eau pour maîtriser l'érosion*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 2000, fiche no 00-050

*Conservation et protection de l'habitat du poisson : vos obligations selon la loi*, ministère des Pêches et des Océans, Canada, 1995

*Grazing Systems Planning Guide*, University of Minnesota Extension Service, no de commande BU – 07606 – S, rev. 2003

*La culture des pâturages*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, publication 19F, 1992

*Managed Grazing in Riparian Areas: Livestock Systems Guide*, ATTRA IP223, 2003, Fayetteville, Arkansas

*Pastures for Profit: A Guide to Rotational Grazing*, University of Wisconsin Extension, A5329

*Plan agro-environnemental Canada-Ontario*, 2<sup>e</sup> éd., Ontario Farm Environmental Coalition, 1996

*Ponceaux de ruisseau et de fossé à faible débit et à mi-niveau, sur conduits*, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 1992, no de commande 92-144

*Pratiques de gestion optimales : Bandes tampons*, Agriculture et Agroalimentaire Canada et ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 2004

*Pratiques de gestion optimales : Gestion de l'agroforesterie et de l'habitat*, Agriculture et Agroalimentaire Canada et ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 1993

*Pratiques de gestion optimales : Gestion de l'habitat du poisson et de la faune*, Agriculture et Agroalimentaire Canada et ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 1996

*Principles of Management-Intensive Grazing*, West Virginia University Extension Service, 2003

*Streambank Stewardship: Your Guide to Caring for Riparian Areas in Saskatchewan*, Saskatchewan Wetland Conservation Corporation, 1998

*Travaux en bordure de l'eau? Ce qu'il importe de savoir sur l'habitat du poisson*, feuillet d'information 1, série Travaux en bordure de l'eau, ministère des Pêches et des Océans, du Canada et Conservation Ontario, 1999

Pour voir le texte complet de la *Loi sur les pêches*, rendez-vous sur le site suivant :

<http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/F-14?noCookie>

### STIPULATION D'EXONÉRATION

Cet ouvrage reflète les opinions des auteurs participants et est fondé sur l'information disponible à la date de la publication. Il se peut qu'il ne reflète pas les programmes et les politiques des organismes participants. Aucun jugement de valeur n'est posé sur les produits mentionnés aux présentes.

**Imprimé en 2007**



Canada

 Ontario

 **Ontario  
Cattlemen's  
Association**  
*Committed to Cattlemen*

 **OFA** Ontario  
Federation of  
Agriculture